

**Procès-verbal des votes**  
du Conseil communal de Sanem  
de la séance publique  
du vendredi, 13 janvier 2023

date de l'annonce publique:	6 janvier 2023
date de la convocation des conseillers:	6 janvier 2023
début:	08h15
fin:	12h00

**Présents:**

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,  
M. Anen Gaston, Mme Arendt Patrizia, M. Bronzetti Denis, M. Cornély Alain, M. Dahm Yves, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Romeo Franca, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia  
Mme Manon Greven, secrétaire communale

Absent(s) excusé(s) : /

Premier votant : M. Lorang Mike

**Ordre du jour :**

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

32. Autorisation d'ester en justice

**Vote unanime**

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir retirer un point de l'ordre du jour :

19. Approbation de diverses modifications budgétaires du budget ordinaire 2023

**Vote unanime**

1. Correspondance et informations
2. Approbation de rapports (séances du 28.11.2022 et du 2.12.2022)

**Projets**

3. Remplacement de la voiture de service pour les agents municipaux. Devis estimatif détaillé : 47.000,- € (article budgétaire : 4/130/223210/99001)

**Vote unanime**

4. Acquisition d'un programme pour la gestion des ressources humaines. Devis estimatif détaillé : 15.000,- € (article budgétaire : 4/120/223500/23035)

Vote unanime

5. Acquisition de matériel de natation pour les besoins des utilisateurs de l'Aquakuss à Soleuvre. Devis estimatif détaillé : 13.000,- € (article budgétaire : 4/822/223800/23041)

Vote unanime

### Aménagement communal

6. Approbation du projet de modification ponctuelle, Rue du Brill, de la partie graphique du plan d'aménagement général (réf. PAG 2022-01)

Vote unanime

7. Approbation du projet d'aménagement particulier - quartier existant, Rue du Brill (réf.: 2022-01) portant sur des fonds sis à Belvaux afin de garantir la conformité avec la modification ponctuelle du plan d'aménagement général (réf.: PAG 2022-01)

Vote unanime

8. Approbation de la convention d'application spécifique Pacte Logement pour le lot 40- "IDESYA" au Central Square

Vote(s) positif(s): 15	Abstentions : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Faber-Huberty Chantal, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schlessier Jean-Pierre, Speck-Braun Patricia	Arendt Patrizia, Piscitelli José

9. Approbation de la Convention de mise en œuvre dans le cadre du Pacte Logement 2.0

Vote(s) positif(s): 15	Abstentions : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Faber-Huberty Chantal, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schlessier Jean-Pierre, Speck-Braun Patricia	Arendt Patrizia, Piscitelli José

10. Approbation de l'avis relatif au projet de Programme directeur d'aménagement du territoire « projet de PDAT2023 »

Vote unanime

### Transactions immobilières

11. Approbation d'un compromis d'échange entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration Communale de Sanem dans le cadre de l'amélioration de l'accès vers l'infrastructure ferroviaire à la Rue de l'Usine à Belvaux

Vote unanime

12. Approbation d'un acte d'échange sans soulte concernant des parcelles sises à Belvaux

Vote unanime

13. Reclassement des parcelles 876/9234 et 876/9235 sises à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

14. Approbation d'actes de cession :

a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant cinq parcelles de terrain sises à Belvaux respectivement à Soleuvre

Vote unanime

b. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Soleuvre

Vote unanime

15. Approbation d'actes de vente :

a. Approbation d'un acte de vente concernant deux parcelles de terrain à Soleuvre

Vote unanime

b. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition d'une maison d'habitation avec place à Soleuvre

Vote unanime

c. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

d. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

16. Approbation d'un contrat de réservation avec la « Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. » pour fixer les modalités régissant les rapports entre les parties en vue de la réalisation d'un projet faisant partie du « PAP Belval Nord 04/04 » à Belvaux

Vote(s) positif(s): 15	Abstentions : 2
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cornély Alain, Dahm Yves, Faber-Huberty Chantal, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca, Schlessler Jean-Pierre, Speck-Braun Patricia	Arendt Patrizia, Piscitelli José

## Finances communales

17. Approbation du décompte de l'année 2021 de l'asbl Jugendtreff SaBa (article budgétaire : 2/250/706170/99004)

Vote unanime

18. Participation aux frais de fonctionnement 2021 du Home « Luss Collini » (article budgétaire : 3/250/648120/99001)

Vote unanime

19. Approbation de diverses modifications budgétaires du budget ordinaire 2023

### Point retiré de l'ordre du jour

#### Circulation

20. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

#### Article 1:

Les dispositions concernant la rue **de France (CRI78) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/2	Stationnement non payant avec disque, handicapé	Une place, sur le parking situé entre la rue des Alliés et la rue Dicks-Lentz, pour une durée de maximum 2h
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tout le parking situé entre la rue des Alliés et la rue Dicks-Lentz, pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/1	Stationnement interdit	- Tronçon compris entre la rue des Alliés et la rue Dicks - Lentz, des deux côtés - Dans l'accès du chemin qui mène à la rue de l'Usine, sur une distance de 50m des deux côtés Côté pair : - de la maison n°2 jusqu'à la maison n°22 - de la maison n°34 jusqu'à la rue de la Fontaine - de la maison n°44 jusqu'à la maison n°66 - de la maison n°100 jusque vis-à-vis de la maison n°113 - entre la rue Joséphine Welu Scherer jusqu'à la limite communale Côté impair : - A partir de la Seelbunnstrooss jusqu'à la maison n°66 - vis-à-vis de la maison n°72 jusqu'à la maison n°97 - de la maison n°109 jusqu'à la limite communale

#### Article 2:

Les dispositions concernant la rue **Wünschel (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00

		- Tous les parkings situés dans la rue pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t <i>Modifié le 30/03/2018 CC</i>	- Parking à côté de la maison n°18 - Parking à l'extrémité de la rue

### **Article 3:**

Les dispositions concernant la rue **de la Fontaine (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

### **Article 4:**

Les dispositions concernant la **Seelbunnstrooss (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tous les parkings situés dans la rue, pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur <3,5t	Vis-à-vis du n°1 Entre les n°4 - n°6 Entre les n°11 - n°13 Entre les n°17 - n°19 Entre les n°33 - n°35

### **Article 5:**

Les dispositions concernant la **rue Roger Krier (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tous les parkings situés dans la rue, pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

	emplacements marqués ou aménagés	
--	----------------------------------	--

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur <3,5t	Vis-à-vis des n°3 – n°7

#### **Article 6:**

Les dispositions concernant la **rue de Hussigny (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue jusqu'à l'entrée du centre de récréation Gaalgebierg, pour une durée de maximum 2 heures

#### **Article 7:**

Les dispositions concernant la **rue Dicks-Lentz (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/8	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Dans toute la rue
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur ≤ 3,5t	À côté de la maison n°3

#### **Article 8:**

Les dispositions concernant la **rue des Alliés (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/2	Stationnement non payant avec disque, handicapé	Une place, sur le parking situé en face du n°37, pour une durée de maximum 2h
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout le parking situé devant les n°35 – n°37, pour une durée de maximum 5h</li> <li>- Tout le parking situé devant les n°24 - 28, pour une durée de maximum 5h</li> <li>- Tout le parking situé au coin de la maison n°6b pour une durée de maximum 5h</li> </ul>
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf indication contraire

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/3	Stationnement interdit, excepté handicapés	1 emplacement sur le parking en face de la résidence n°37
4/5/1	Place de parage, véhicule automoteur <3,5t	Parking devant les habitations n°35-n°37 Parking devant les habitations n°24-n°28

**Article 9:**

Les dispositions concernant la **rue des Jardins (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/8	Stationnement autorisé sur un trottoir	- Côté impair : - le long du terrain de la maison n°7 - le long de la maison n°1

**Article 10:**

Les dispositions concernant la **rue Grande-Duchesse Charlotte (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures

**Article 11:**

Les dispositions concernant le **Quartier de l'Eglise (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures
-------	---	--

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/8	Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Dans toute la rue

**Article 12:**

Les dispositions concernant la **rue de la Gare (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00
-------	--	---

	emplacements marqués ou aménagés	Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures
--	----------------------------------	---

**Article 13:**

Les dispositions concernant la **rue du Bois (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
 Les dispositions suivantes sont ajoutées :

5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures
-------	---	--

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/2/1	Stationnement interdit	Côté pair, dans toute la rue

**Article 14:**

Les dispositions concernant la **rue d'Oberkorn (N31) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
 Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures

**Article 15:**

Les dispositions concernant la **rue Gaalgeberg (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
 Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures

**Article 16:**

Les dispositions concernant la **rue du Chemin de Fer (N31) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
 Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures

**Article 17:**

Les dispositions concernant la **rue Joséphine Welu Scherer (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
 Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf disposition contraire

**Article 18 :**

Les dispositions concernant la **rue Marie Curie (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 <del>Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures</del>
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tous les parkings situés dans la rue, pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf disposition contraire

**Article 19:**

Les dispositions concernant la **rue Marguerite Thomas Clement (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 <del>Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures</del>
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tous les parkings situés dans la rue, pour une durée de maximum 5h
5/4/3	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, pour une durée de maximum 2 heures, sauf disposition contraire

**Article 20:**

Les dispositions concernant la **rue Mathias Greisch (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/6/8	Parcage avec disque, sauf résidents - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 - Tous les parkings situés dans la rue, pour une durée de maximum 5h
5/4/2	Zone 'Stationnement avec disque, sauf résidents'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00 Dans toute la rue, sauf disposition contraire pour une durée de maximum 2 heures

Les dispositions suivantes sont supprimées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/5/1	Place de parcage, véhicule automoteur <3,5t	Vis-à-vis des n°1 – n°5

**Article 21:**

Les dispositions concernant la **rue Aessen (CRI 10) à Soleuvre** sont modifiées comme suit :  
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

Vote unanime

21. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de construction à la hauteur du n°118 rue de France à Belvaux, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 23 décembre 2022 (U023\_001) ;

Vu le règlement d'URGENCE temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de livraison et de montage à l'aide d'une grue mobile dans la rue de la Croix à Soleuvre, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 23 décembre 2022 (U023\_002) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de pose d'une canalisation pour eaux usées dans la rue Salvador Allende à Belvaux, entre la rue Marcel Reuland et la rue Michel Rodange, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 09 janvier 2023 (U023\_003) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réaménagement du Quartier de l'Eglise à Belvaux, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 09 janvier 2023 (U023\_004) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux et des trottoirs dans la rue la Gare à Belvaux, approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 09 janvier 2023 (U023\_005) ;

Vote unanime

**Personnel**

22. Création de plusieurs postes (m/f/d), à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT SAS, pour les besoins du CIPA « Résidence op der Waassertrap ».

Vote unanime

**Office social**

23. Approbation du rapport de vérification du bilan et compte de profits et pertes 2021 de l'Office social de Sanem et arrêt provisoire du compte de l'exercice 2021 par le conseil communal

Vote unanime

24. *Avis du conseil communal concernant des décisions du conseil d'administration de l'Office social :*

- a. Approbation de la démission d'un employé communal (m/f/d) groupe d'indemnité A2 sous-groupe éducatif et psycho-social dans le cadre de l'aide sociale avec effet au 31 janvier 2023

Avis favorable

- b. Création d'un poste sous le régime de l'employé communal (m/f/d) à raison de 30 heures par semaine en contrat à durée déterminée groupe d'indemnité C1 - administratif dans le cadre de l'aide sociale avec effet au 1er janvier 2023 et ce jusqu'au 23 septembre 2023

Avis favorable

- c. Création d'un poste sous le régime de l'employé communal (m/f/d) à plein-temps, sous contrat à durée indéterminée groupe d'indemnité A2 sous-groupe éducatif et psycho-social dans le cadre de l'aide sociale avec effet au 1er janvier 2023

Avis favorable

- d. Création d'un poste sous le régime de l'employé communal (m/f/d) à plein-temps, sous contrat à durée indéterminée groupe d'indemnité A2 sous-groupe éducatif et psycho-social dans le cadre de l'aide sociale avec effet au 1er janvier 2023

**Avis favorable**

- e. Réaffectation d'un employé communal (m/f/d) groupe d'indemnité C1- administratif sous contrat à durée déterminée avec effet au 01 janvier 2023 et ce jusqu'au 23 septembre 2023

**Avis favorable**

- f. Réaffectation d'un employé communal (m/f/d) groupe d'indemnité A2- sous-groupe éducatif et psycho-social sous contrat à durée indéterminée avec effet au 01 janvier 2023

**Avis favorable**

- g. Approbation de la prolongation du mandat du président du Conseil d'administration de l'Office social de la Commune de Sanem

**Avis favorable**

- h. Formation du tableau de préséance des membres du conseil d'administration de l'Office social de Sanem

**Avis favorable**

## **Divers**

25. Modification du règlement général de police de la commune de Sanem

**Vote unanime**

26. Approbation de la nouvelle convention entre la Commune de Sanem et le Klima-Bündnis Lëtzebuerg

**Vote unanime**

27. Approbation d'une convention entre la commune de Sanem et Monsieur Alain Künsch concernant des projets de protection de la nature

**Vote unanime**

28. Approbation de statuts : « Minute papillon »

**Prise de connaissance. Classé dans catégorie 3**

29. Changement du siège social de l'association « Voice, Art et Social Asbl »

**Prise de connaissance.**

30. Approbation d'une quête à domicile

**Vote unanime**

### 31. Modification de la composition des commissions consultatives

Néant

### 32. Autorisation d'ester en justice

Vote unanime

### 33. Questions et divers

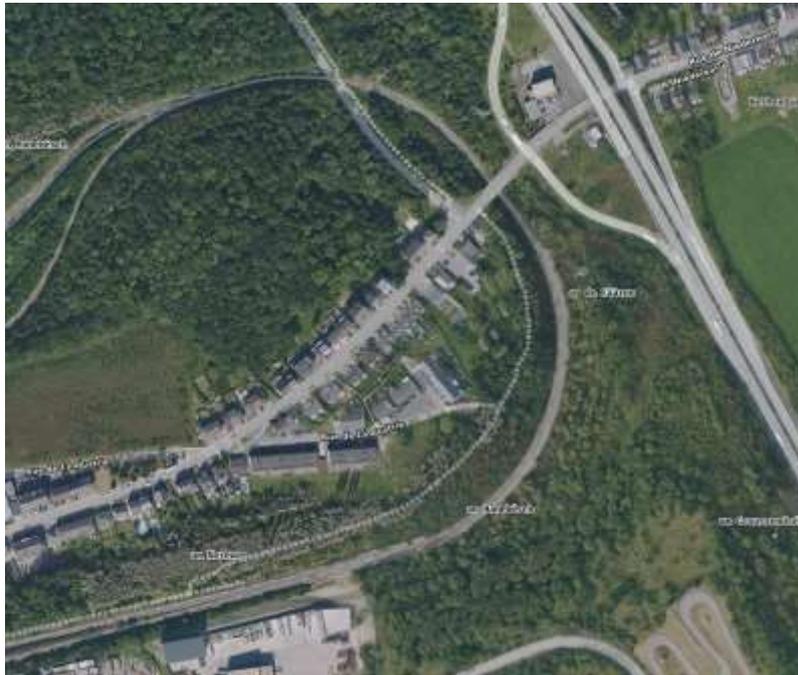
Madamm Buergermeeschtesch,  
léif Membere vum Schäfferot,



Déi lescht Joren hunn op enger Rei Plazen am Land d'Bestänn vu Nolebeem aus verschiddene Grënn gelidden (waarm an drësche Summeren, Kränkt, Borkenkäfer etc.). Vun deene Bestänn, déi ofgestuerwe sinn, ginn et der och an der Gemeng Suessem, sou zum Beispill zwëschen der Rue de l'Industrie zu Suessem an de Gleise vun Arcelor-Mittal. Dee betreffende Beräich ass am PAG vun der Gemeng als Zone forestière (roude Feil um 2. Bild) ausgewisen. Während de Joren 2018 bis 2020 sinn do d'Nolebeem zum gréissten Deel ofgestuerwen, mat der Konsequenz, datt engersäits fir d'Awunner vun der Rue de l'Industrie eng Ofschiermung Richtung d'Zone d'activités économiques Gadderscheier verluergaangen ass, an anersäits ee säit mindestens 20 Joer bestoende Wee, deen duerch dee betraffene Nolebambestand verlaf ass, net méi notzbar ass. Béides huet ee negativen Afloss op d'Liewensqualitéit vun de Leit an deem Raum, ee Raum deen duerch aner Faktore scho staark beaflosst ass (Emissiounen vun der Zone d'activités économiques, dem Traffic op dem C.R. 175 an op der A13 etc.).

Gemäss dem Artikel 9 vum Règlement d'ordre intérieur vun eisem Gemengerot an dem Artikel 25 vum Gemengegesetz, erlaabt eis an der Sëtzung vum nächste Gemengerot folgend Froen ze stellen:

- 1) Ass de Schäfferot sech där Situatioun, am Beräich vun der genannter Zone forestière, bewosst?
- 2) Deelt de Schäfferot déi Usicht, datt de Verloscht vun der Ofschiermung a vum Wee ee negativen Afloss op d'Liewensqualitéit vun de Leit an deem Raum huet?
  - a. am Fall vu Nee: wisou net ?
  - b. am Fall vu Jo a wuelwëssend, datt den Terrain der Arcelor-Mittal gehéiert, ass de Schäfferot bereed eppes ze ënnerhuelen fir d'Situatioun an deem genannte Raum ze verbesseren, sprëch dozou bäizedroen, datt nei an am beschte klimaresilient Uplanzunge gemaach ginn an d'Duerchgängegkeet vum Wee nees hiergestallt gëtt?



Fir déi gréng Suessem,  
Bieles, den 10. Januar 2023,

Chantal FABER-HUBERTY  
Gemengeréitin

Alain CORNÉLY  
Gemengerot

## Séance à huis clos

### Personnel

34. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement CI, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins des services de régie avec effet au 1er décembre 2022

#### Nomination de Monsieur Lebboroni Niels

35. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement BI, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins de l'administration communale avec effet rétroactif au 1er décembre 2022

#### Nomination de Monsieur Oliveira Mendes Kevin

36. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement BI, sous-groupe technique et scientifique à temps plein pour les besoins du service technique projets avec effet au 1er décembre 2022

#### Nomination de Monsieur Schomer Yann

37. Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement BI, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins de l'administration communale

#### Nomination de Monsieur Softic Almin

38. Résiliation du contrat de travail d'un employé communal (m/f/d)

#### Approbation

39. Présentation du Plan d'action CIPA

#### Prise de connaissance.

<b>Anen Gaston</b>	<b>Arendt Patrizia</b>	<b>Asselborn-Bintz Simone</b>
<b>Bronzetti Denis</b>	<b>Cornély Alain</b>	<b>Dahm Yves</b>
<b>Faber-Huberty Chantal</b>	<b>Gierenz Steve</b>	<b>Goelhausen Marco</b>
<b>Haas Marc</b>	<b>Logelin Anne</b>	<b>Lorang Mike</b>
<b>Morgenthaler Nathalie</b>	<b>Piscitelli Jos</b>	<b>Romeo Franca</b>
<b>Schlesser Jean-Pierre</b>	<b>Speck-Braun Patricia</b>	